



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 845-19

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville d'Amqui, que :

Lors de la séance ordinaire tenue 21 mai 2019, le conseil municipal de la Ville d'Amqui a procédé à l'adoption du *Règlement n° 845-19 relatif à l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la ville d'Amqui.*

Ce règlement établit les normes d'installation et d'utilisation des compteurs d'eau dans certains immeubles industriels, commerciaux et institutionnels desservis par le réseau d'aqueduc de la Ville d'Amqui.

Le *Règlement 845-19* est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Amqui situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, aux heures ordinaires de bureau. Il est également disponible sur le site Internet de la Ville d'Amqui, sous l'onglet « Services municipaux », « Règlementation municipale ».

Donné à Amqui, ce 29 mai 2019.

M^e Marie-Hélène Dupont
Directrice générale et greffière